

*Questions orales*

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports):** Monsieur le Président, c'est certainement le meilleur sketch depuis que les Three Stooges ont pris leur retraite.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Lequel êtes-vous, John?

**M. Crosbie:** Le très honorable chef de l'opposition me rappelle Léon Errol.

L'aéroport de Gander qui est superbe dispose d'un système d'atterrissage de catégorie 1. Avec les conditions météorologiques de l'aéroport de Gander, on peut atterrir 96,2 p. 100 du temps. C'est un facteur de fiabilité beaucoup plus élevé que celui du député de Gander—Twillingate.

Un système d'atterrissage radiogoniométrique de catégorie 2 qui desservirait la piste 13 de Gander augmenterait dans quel pourcentage la capacité d'utilisation de l'aéroport? Il l'augmenterait de 0,96 p. 100, en la portant à 97,19 p. 100. Le député devrait se calmer. Le système de catégorie 2 n'est pas nécessaire à Gander. S'il l'était, je l'y aurais déjà fait installer.

\* \* \*

[Français]

#### LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

ON DEMANDE AU MINISTRE DE JUSTIFIER UN FAIT

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au Solliciteur général.

Hier, on a appris que jusqu'à très récemment le SCRS a gravement abusé de ses pouvoirs en gardant tous les dossiers illégaux de la GRC sur le mouvement syndical et en ne contrôlant pas du tout l'agent provocateur Marc Boivin.

Le ministre n'a réagi qu'après que toutes ces allégations aient été rendues publiques.

Comment le ministre justifie-t-il le fait que ni son inspecteur général, ni le Comité de surveillance n'ont jamais parlé à la CSN ou à Gérald Larose, victimes des actes illégaux du SCRS et de Marc Boivin?

● (1450)

[Traduction]

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, à la page 13 du rapport du comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, on peut lire: «Il n'y a aucune preuve que le SCRS ait à aucun moment ordonné à M. Boivin, ou l'ait encouragé, à commettre des actes illégaux pour lesquels il a été condamné ni à agir en aucune façon comme agent provocateur au sein de la CSN.» Il n'a jamais été un agent provocateur.

[Français]

**M. Robinson:** Le ministre n'explique pas pourquoi le Comité de surveillance et son inspecteur général n'ont même pas parlé à la CSN. Pourquoi pas?

[Traduction]

#### L'EMBAUCHAGE D'UN COORDONATEUR DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS SUBVERSIVES DANS LE MOUVEMENT OUVRIER

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. En mai 1985, le SCRS a embauché à Montréal une personne qui avait le titre de coordonnateur régional des services de renseignements sur les activités subversives dans le mouvement ouvrier. Existe-t-il un poste semblable dans d'autres régions du Canada et quel est exactement le rôle de ce coordonnateur régional? Qu'est-ce que cette attaque portée au mouvement ouvrier démocratique du Canada?

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, le rapport était très clair. Si le député avait pris un peu de temps pour le lire, il aurait constaté qu'à la page 10 du rapport, le comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, comité indépendant et non partisan dans la mesure où ses membres appartiennent à tous les partis politiques, a déclaré que depuis juillet 1984, date à laquelle on a formé le SCRS, le mouvement ouvrier canadien n'a pas été infiltré par le SCRS. Tous les syndicats canadiens devraient être rassurés, je pense, par cette déclaration.

\* \* \*

#### AIR CANADA

L'AVENIR DE LA BASE DE MAINTENANCE DE WINNIPEG

**M. George Minaker (Winnipeg—St. James):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je crois savoir qu'Air Canada décidera bientôt quel type d'appareil elle ajoutera à sa flotte. Le ministre peut-il assurer aux députés et à la population de Winnipeg que la base de maintenance extrêmement efficace et rentable de Winnipeg ne verra pas ses activités réduites?

**M. Blackburn (Brant):** Je ne parierais pas ma chemise là-dessus.

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je suis heureux de confirmer que la base de maintenance d'Air Canada à Winnipeg est effectivement efficace et rentable et qu'elle poursuivra ses activités. Peu importe le type d'appareil choisi par Air Canada, la société conservera une base de maintenance à Winnipeg. En outre, elle continuera de soumissionner pour obtenir davantage de contrats d'entretien d'autres transporteurs.

Il y a actuellement 450 employés à la base de Winnipeg et Air Canada est très satisfaite de leur travail. Peu importe le type d'avion choisi, les employés de Winnipeg peuvent avoir l'assurance que leur base continuera ses activités.